



Le **vendredi 17 mai prochain**, l'établissement participera à la 16^{ème} édition de **LA COURSE CONTRE LA FAIM**, organisée par l'association Action contre la Faim. Chaque année, depuis 16 ans, **LA COURSE CONTRE LA FAIM sensibilise les jeunes aux problèmes de la sous-nutrition dans le monde**, puis les **mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire**. Elle permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que **chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge**.

Cette année encore, **plus de 1000 établissements scolaires**, en France et à l'étranger, participeront à ce projet solidaire et plus de **260 000 jeunes** se mobiliseront pour venir en aide aux populations les plus démunies.

Un projet citoyen, solidaire et sportif qui s'articule autour de 2 temps forts :

Mars - avril 2013 : la séance de sensibilisation

Pour expliquer aux élèves le problème de la sous-nutrition dans le monde, des séances de sensibilisation sont organisées au sein de chaque établissement. Elles sont assurées par des bénévoles ou des salariés de l'association et sont l'occasion d'échanges avec les élèves. A l'issue de la séance, chaque élève part à la recherche de parrains qui lui promettent un don par kilomètre ou tour parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1€, 2€, 3€...).

17 mai 2013 : la course

Les élèves prennent le départ de la Course contre la Faim organisée par l'établissement. La Course contre la Faim n'est pas une compétition. Chaque élève fait de son mieux et court à son rythme. Un système de contrôle est mis au point pour comptabiliser le nombre de kilomètres ou tours effectués.

Dans les 15 jours suivant la course, **l'élève collecte les dons promis auprès de ses parrains**. Ceux-ci établissent, de préférence, un chèque à l'ordre d'Action contre la Faim. L'élève rapporte les dons à son professeur principal. C'est ensuite **l'établissement qui se charge de reverser la somme globale** au siège d'Action contre la Faim. Une fois les dons enregistrés, **Action contre la Faim envoie directement aux parrains un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros**. Le reçu fiscal permet de bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 75% du montant versé, dans la limite de 521€.

RAPPEL : pour l'obtention d'un reçu fiscal, Action contre la Faim a impérativement besoin des coordonnées complètes du donateur. Celles-ci figurant sur les chèques, c'est pour cette raison que nous vous invitons vivement, dans la mesure du possible, à faire votre don sous cette forme. **Dans le cas d'un don en espèces ou dans le cas d'un chèque libellé à l'ordre d'un tiers qui se charge d'établir un chèque global**, il faut fournir avec le chèque global les montants et coordonnées complètes de chaque donateur.

Exemple : Ma fille a bénéficié du soutien de 4 parrains, en plus de moi-même, sa maman. Ces 4 parrains lui ont reversé leur don en espèce. Pour éviter que ma fille ne se rende au collège avec de l'argent liquide sur elle, je fais un chèque global auquel je joins (possibilité d'agrafer) une liste des donateurs comme suit :

M Rivard	8 €	adresse + CP + ville	RF de 6 €
Mlle Aoune	12 €	adresse + CP + ville	RF de 9 €
M Joly	7 €	adresse + CP + ville	Pas de RF car inférieur à 8 €
Maman	14 €	adresse + CP + ville	RF de 10,50 €

Pour que cette course soit un réel succès, vous pouvez nous aider :

- en autorisant votre enfant à participer à ce grand projet de solidarité,
- en aidant et en encourageant votre enfant dans sa recherche de parrains,
- en aidant l'établissement à organiser la course le vendredi 17 mai prochain.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !